Alpes de Haute Provence

Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice : Présents :	15 10
Votants: Pour:	14 14
Contre:Abstention:	0 0

DCM N° 73/2018

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

ID: 004-210400131-20181220-201873DEPINV-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 DECEMBRE 2018

---- L'an deux mille **DIX-HUIT**

le 20 décembre à 18H15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 11 décembre 2018

Membres présents : MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric,

TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, MACCARIO
Fabrice, WALLON Muriel, FAURE Michel, WEBER Hélène et BERTOU

Christel

5 Absent(s) excusé(s) : **ALBERT** Patrice, **ALBERT JUESTZ** Françoise, **LATIL** Yves, **WALCZAK** Franck et **VILLETTE** Christelle

<u>4 Pouvoir(s)</u>: ALBERT Patrice à LERDA Serge ; ALBERT JUESTZ Françoise à ROBERT Frédéric ; LATIL Yves à FAURE Michel WALCZAK Franck à TURCAN Nicole

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

<u>OBJET</u>: PRISE EN CHARGES DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 POUR LE BUDGET GENERAL ET POUR LE BUDGET ANNEXE « EAU & ASSAINISSEMENT ».

---- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les dépenses d'investissement ne peuvent être mandatées avant le vote du budget. Il y a lieu de reprendre les crédits engagés non mandatés de 2018 ainsi qu'il suit :

1/ pour le BUDGET GENERAL :

Chapitre 16: 99 000 €
 Chapitre 20: 6 530 €
 Chapitre 21: 1 500 €
 Chapitre 23: 150 000 €

2/ Pour le BUDGET ANNEXE eau & assainissement :

4 Chapitre 16: 275 000 €

- --- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :
- * <u>AUTORISE</u> le maire à mandater les dépenses d'investissement après le 31 décembre 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote des budgets primitifs de l'exercice 2019.
- --- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

